



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des milieux Aquatiques

Arras, le

10 NOV. 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SCARPE AMONT**

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu le décret du 09 mai 2023 portant nomination de M. Christophe MARX en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2023-10-57 du 4 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christophe MARX, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont et confiant le suivi de la procédure au préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont ;

Vu le courrier du Syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France du 25 juillet 2023 demandant à intégrer la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Locale de l'Eau le 27 septembre 2023 à la demande d'intégration du Syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France ;

Considérant que sur le fondement de l'article R.212-29 du code de l'environnement, il appartient au préfet responsable de la procédure d'élaboration et de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux d'arrêter la composition et la Commission Locale de l'Eau ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la Scarpe amont, telle que définie à l'article 2 de l'arrêté du 8 avril 2019 susvisé est modifiée, pour le Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, comme suit :

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Nord Nature Environnement, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de VEOLIA, ou son représentant ;
- Monsieur le président du Syndicat des Pisciculteurs Hauts-de-France ou son représentant ;
- Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de UFC-Que choisir de l'Artois, ou son représentant.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 précité, restent inchangés.

Article 3 : Le mandat des membres désignés suite à l'intégration du Syndicat des pisciculteurs Hauts-de-France court jusqu'au 9 avril 2025, terme du mandat de la commission nommée par arrêté préfectoral du 8 avril 2019.

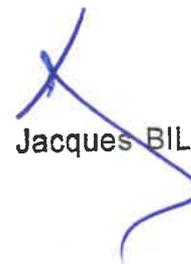
Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du pas-de-Calais et mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr.

Le Préfet,


Jacques BILLANT

Annexe : composition de la CLE du SAGE Scarpe amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont, consolidée de la modification suivante, est reprise en intégralité ci-dessous. La modification faite par le présent arrêté apparaît en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (24 membres) :

Conseil Régional Hauts-de-France
Mme Sophie MERLIER
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. Michel MATISSART
Conseil Départemental du Nord
M. Christian POIRET
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais
M. Étienne DUCHATEAU, Conseiller municipal à DUISANS
M. Jean-Michel DESAILLY, Maire d'AUBIGNY-EN-ARTOIS
M. Pierre GEORGET, Maire de VITRY-EN-ARTOIS
M. Michel SEROUX, Maire de HAUTES-AVESNES
M. Michel FLEURBAEY, Adjoint au maire de TINCQUES
M. Gabriel BERTEIN, Maire de RIVIERE
M. Eric NOREZ, Adjoint au Maire de MAROEUIL
M. Jean-Pierre PUCHOIS, Maire de NEUVILLE-SAINT-VAAST
M. Pierre HERBAUT, Adjoint au maire de BREBIERES
Mme Claudine VICTOR, Adjointe au maire de MONTENESCOURT
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord
M. Patrick COEUGNET, Adjoint au maire de COURCHELETTES
Mme Audrey MELONI, Conseillère municipale de FERIN
Communauté Urbaine d'Arras
M. Thierry SPAS
M. Arnold NORMAND
M. Patrick LEMAIRE
Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
M. Philippe CARTON
M. Damien BRICOUT
Communauté de Communes Osartis-Marquion
M. Philippe CARTON
M. Damien BRICOUT

Communauté de Communes Osartis-Marquion
Mme Sylvie JONIAUX
Communauté d'Agglomération du Douaisis
M. Jean-Paul FONTAINE
NOREADE SIDEN SIAN
M. Paul RAOULT
Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe
M. Alain BAILLEUL

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (12 membres) :

Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Nord Nature Environnement, ou son représentant
Monsieur le Président de VEOLIA, ou son représentant
<i>Monsieur le Président du Syndicat des Pisciculteurs Hauts-de-France, ou son représentant</i>
Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant
Monsieur le Président de UFC-Que choisir de l'Artois, ou son représentant

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (7 membres):

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Scarpe Amont, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Territorial des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant